



Transformer les difficultés du territoire et opportunités d'innovation et de génération de solutions

Interviennent lors de cette séance :

- *Stéphane BERDOULET, Directeur de Halage et Co-fondateur du pôle territorial de coopération économique le Phares (Pôle d'Hospitalité des Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire) en Seine-Saint-Denis ;*
- *Dominique OLIVIER, Directeur de la coopérative Fermes de Figeac ;*
- *Romain SLITINE, Co-auteur de « L'économie qu'on aime. Relocalisations, création d'emplois, croissance : de nouvelles solutions face à la crise », 2014-éditions Rue de l'Echiquier.*

Cet atelier est animé par Marion DOUROUX, Co-fondatrice Odyssem

I. Un territoire innovant : l'exemple de Figeac

Dominique OLIVIER explique que le territoire de Figeac, entre la région Midi-Pyrénées et l'Auvergne, est situé dans une zone difficile. Pourtant, il se porte bien, créant de l'emploi. Cette petite ville de 10 000 habitants comptait 1 000 emplois industriels il y a dix ans, 2 000 aujourd'hui, 3 000 demain. Cette réussite économique s'explique en partie par l'idée d'un homme qui a créé, il y a trente ans, un système de production local, premier pôle mécanique pour l'aéronautique.

La coopérative créée en 1985 regroupait 2 000 adhérents, dont l'activité de base consistait à fournir des aliments pour le bétail et des semences. Elle employait alors dix salariés. Aujourd'hui, elle compte 150 salariés et réalise 26 millions de chiffre d'affaires. La réflexion a permis de mettre en place des circuits courts à destination des consommateurs avec l'ouverture de trois boucheries locales, de quatre coopératives et d'une boutique toulousaine « Frais d'ici ». Le territoire a également initié le plus grand programme photovoltaïque français, équipant 350 toits.

Dominique OLIVIER souligne qu'il n'existe pas de recette miracle pour devenir un acteur majeur du territoire. Les administrateurs voyagent beaucoup pour rencontrer d'autres personnes, partager des expériences, ce qui est vital pour l'innovation. Il convient également de s'accorder un temps long, celui de

l'appropriation. Les regards extérieurs (associations, cabinets, *think tanks*) constituent des atouts. Un bilan sociétal interrogeant toutes les composantes du territoire a ainsi été réalisé en 2003. Les projets doivent être portés avec le territoire. Parmi ceux qui ont abouti, Dominique OLIVIER cite la crèche interentreprises, la conciergerie durable, la mobilité partagée ou encore un traiteur durable. Au lieu de se tourner vers les élus, les entreprises montent elles-mêmes les projets. L'anticipation territoriale des activités, qui permettra de créer des emplois, est menée conjointement. L'innovation est au croisement du transversal et du vertical. Les consommateurs sont associés, par la multiplication des espaces de parole (conférences-débats, randonnées de ferme en ferme...).

Dominique OLIVIER insiste sur la pertinence de renforcer l'identité de l'autre pour susciter son engagement.

II. Le PHARES, pôle territorial de coopération économique

Stéphane BERDOULET souligne que le projet est né de l'indignation initiale, d'une aventure collective. Le PHARES, Pôle d'Hospitalité des Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire, est un bâtiment de 1 500 mètres carrés, qui accueille dix-sept structures, sur l'Île-Saint-Denis. Une grande partie de la superficie est dédiée à des espaces collectifs. Plus qu'un lieu partagé, il s'agit avant tout d'un projet collectif co-construit en continu, qui s'articule autour de trois niveaux :

- la mutualisation au niveau de la dimension immobilière, avec un coût inférieur de 30 % au marché locatif ;
- le projet commun comprenant des échanges de pratiques, d'expertises et de prestations ;
- le projet collectif, visant au développement du territoire et à la création de richesses.

Stéphane BERDOULET souligne que la richesse et la variété de la population de la Seine-Saint-Denis constituent une richesse. Le collectif PHARES fonctionne à partir de la cooptation. Le pari le plus fou consiste à se faire mutuellement confiance. La coopération repose sur les principes de l'économie sociale, à savoir l'engagement volontaire, la décision partagée, la solidarité et l'autonomie. La vision partagée, un peu utopique, vise à créer un monde plus solidaire, qui place l'individu au centre. Ces principes permettent aux structures d'asseoir leur pérennité, de développer des activités et, par là même, des emplois. La réussite de ce projet prouve que d'autres modèles sont possibles.

Le lieu est facilitant, mais un tel rapprochement peut être initié ailleurs, en se rapprochant de ses voisins. Pour démultiplier les capacités des structures, il convient comprendre que la coopération ne se décrète pas : elle se construit, elle se vit autour d'un projet.

Stéphane BERDOULET insiste sur le fait que le collectif ne génère pas de problèmes supplémentaires, en revanche, il apporte des solutions aux difficultés du territoire.

III. L'analyse de Romain SLITINE

Romain SLITINE considère que l'entreprise de territoire constitue une forme d'avenir de l'économie, qui s'oppose à la financiarisation de l'économie, déconnectée des territoires et de la réalité. Les entreprises de territoire s'intéressent autant à leur développement propre qu'à celui du territoire. La vision doit être celle de l'intérêt général, dépassant la simple stratégie de l'entreprise. La gouvernance associant plusieurs parties prenantes permet de travailler avec des acteurs au profil varié. La coopération n'est pas une utopie, mais un rapprochement concret, qui débouche sur des projets. Les élus doivent être aux côtés de ces entreprises pour imaginer des solutions à l'échelle du territoire.